



Conseil régional du Centre – Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

## Délibération de l'Assemblée Plénière

**DAP N° 19.04.06**

### ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 59 (28 SRD – 10 E – 20 UDC – M. RAIMBAULT)  
ABSTENTION : 17 (15 RN – P. COMMANDEUR – F.VERDIER)

### **OBJET : Adoption du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Centre-Val de Loire et de son rapport environnemental.**

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **17 octobre 2019**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1 ;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 octobre 2019 ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.04 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région ;

Vu la délibération DAP n° 15.02.01 du 15 avril 2015 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets ;

Vu les articles L.541-13 et suivants et les articles R.541-13 et suivants du Code de l'Environnement ;

Vu les avis majoritairement favorables recueillis sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Centre-Val de Loire et son rapport environnemental, émis

Vu les avis majoritairement favorables recueillis sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Centre-Val de Loire et son rapport environnemental, émis par les Régions limitrophes, la conférence territoriale de l'action publique, le préfet de région et les autorités organisatrices en matière de collecte et de traitement des déchets ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil régional n°2018-126 du 16 novembre 2018 portant arrêt du projet de Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets et de son rapport environnemental ;

Vu les modifications apportées au projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Centre-Val de Loire pour tenir compte des avis recueillis ;

Vu la délibération n°18.10.28.59 relative à l'adoption à l'unanimité par la Commission permanente régionale du 16 novembre 2018 du projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Centre-Val de Loire et de son rapport environnemental ;

Vu l'avis du 15 février 2019 émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) sur l'élaboration du PRPGD de la région Centre-Val de Loire (délibéré n°2018-2317) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2019 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique portant sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et son rapport environnemental ;

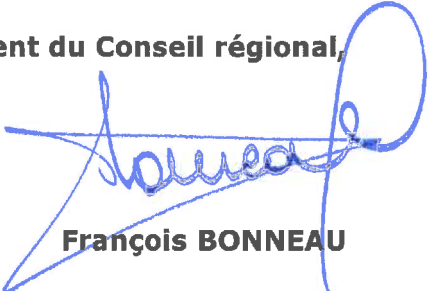
Vu le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête émettant un avis favorable en date du 22 mai 2019 ;

Monsieur Charles FOURNIER, Rapporteur, entendu ;

#### **DECIDE**

- d'approuver le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la région Centre-Val de Loire et son rapport environnemental,
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer les documents relatifs à cette décision ainsi que tous les actes afférents.

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

#### **SIGNE ET AFFICHE LE : 18 OCTOBRE 2019**

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.